

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** - (2015)  
**Heft:** 2095

**Artikel:** Un havre de paix monétaire, et si la Suisse ne savait pas faire autre chose?  
**Autor:** Ghelfi, Jean-Pierre  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1017389>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 29.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

l'épargne pour permettre

l'emprunt et les

investissements productifs.

## Un havre de paix monétaire

Et si la Suisse ne savait pas faire autre chose?

Jean-Pierre Ghelfi - 29 septembre 2015 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/28127>

L'option helvétique de stabilité politique et économique n'est pas restée sans conséquence sur la valeur de sa monnaie et sur le développement d'une place financière de premier plan (voir aussi DP [2091](#), [2092](#), [2093](#) et [2094](#)).

Cette évolution n'était pourtant pas inscrite de toujours dans le granit des Alpes. Elle est pour partie le résultat des bouleversements intervenus au 20e siècle, marqués en particulier par deux conflits mondiaux qui ont largement épargné la Suisse.

En regard de ces cataclysmes, la «*globalisation*» de l'économie représente un changement que l'on peut d'autant plus qualifier de secondaire ou d'anecdotique qu'il est pour l'essentiel pacifique. Encore que ce pacifisme soit tout relatif compte tenu des dégâts que la «*croissance*» économique peut entraîner ou induire à large échelle en matière de chômage, de maldéveloppement et d'atteintes au milieu naturel.

L'un des faits les plus troublants que met en évidence la tentative de constituer des zones visant à établir des

relations monétaires un tant soit peu stables est qu'aucune d'entre elles n'a pu exister très longtemps. Sans entrer dans le détail, on peut rappeler, dans la deuxième moitié du 19e siècle, la création de l'[Union monétaire latine](#) et, après la deuxième guerre mondiale, les [Accords de Bretton Woods](#) dont John Maynard Keynes fut le grand architecte.

Comment l'expliquer? Quoique l'on puisse dire ou penser, les traités internationaux concernant les relations économiques internationales sont l'expression de rapports de force au moment où ils sont négociés et conclus. Par exemple, au sortir de la deuxième guerre mondiale, Keynes souhaitait que la référence monétaire ne soit pas une monnaie, mais un panier de monnaies. Les Etats-Unis n'en ont pas voulu et ont imposé que le dollar devienne le seul étalon. Et ce sont eux, au début des années 70, engoncés dans la guerre du Vietnam, qui ont de fait mis fin à deux décennies de relative stabilité des taux de change.

On ajoutera qu'à côté des politiques gouvernementales et monétaires, des professeurs

d'université (Milton Friedman et l'école de Chicago) avaient préparé le terrain en développant les théories du monétarisme qui récusait le concept de taux de change fixe pour lui préférer celui de taux de change flottant. Avec renvoi obligé à la panoplie libérale standard des marchés et de la «*loi*» de l'offre et de la demande.

Indépendamment du fait qu'en matière monétaire en particulier, cette panoplie donne des résultats plutôt douteux (si les banques centrales n'intervenaient pas constamment sur des marchés «*naturellement*» instables, les entreprises ne sauraient pas à quel saint se vouer), on ne peut s'empêcher de penser que ce «*libéralisme monétaire*» sert aussi de couverture à des motivations de puissance dominante.

Ainsi, pendant plusieurs décennies, les relations monétaires ont dépendu de cours de change flottants par nature instables. Cette situation a été particulièrement mal vécue au sein de l'Union européenne, pour laquelle les variations plus ou moins fréquentes et importantes des

taux de change de ses monnaies nationales allaient à l'encontre d'un développement un tant soit peu équilibré des pays membres.

La création de l'euro est une tentative méritoire de mettre un peu d'ordre régional dans le vaste désordre mondial de ces dernières années, marqué par les manipulations des monnaies pratiquées par les gouvernements et / ou les banques centrales des principales économies du monde.

Mais comment instaurer un peu de stabilité monétaire entre certains pays de l'Union européenne qui, par ailleurs, restent relativement libres de mener les politiques économiques, sociales et financières décidées par leurs parlements et gouvernements? Le cas de la Grèce est extrême, mais il illustre les conflits d'intérêts entre monnaie

commune et politiques nationales. Situation qui fait dire à certains que l'euro n'était pas une structure viable, et qu'elle ne le deviendra pas (par exemple, [Jean-Christian Lambelet](#) dans *Le Temps* et [Paul Krugman](#) dans *The New York Times*).

Certes, la situation actuelle est particulièrement tendue du fait que les conséquences de la crise financière dite des *subprimes* de 2007-2008 sont loin d'être toutes résorbées. La plupart des pays ont fortement accru leur endettement pour ne pas revivre les drames de la crise des années 1930. Mais les dettes n'en sont pas moins là! Le quotidien [Le Monde](#) y consacre une double page pour le moins explicite.

Dans ce contexte, une fois de plus, la Suisse fait autrement que les autres. Non seulement elle a été sensiblement moins

touchée par les effets de la crise de 2007-2008, mais elle s'est fixé des objectifs de réduction de son endettement public. La conséquence en est que sa stabilité congénitale ne peut que renforcer son statut de havre de paix monétaire, et donc contribuer à ce que le franc fort reste fort.

Mais peut-être est-ce la seule chose que la Suisse sait faire - et malgré ce «*franc fort*» (ou à cause de lui?) au moins pas plus mal que les autres: un [communiqué](#) de l'Office fédéral de la statistique du 22 septembre nous apprend que: «*En Suisse, 4'977'000 de personnes étaient actives occupées au 2e trimestre 2015, soit 1,5% de plus qu'au 2e trimestre 2014. Sur la même période, l'Union européenne (UE28) et la zone euro (ZE19) ont vu leur population active occupée augmenter de respectivement +0,9% et +0,8%*».

## La concrétisation du plan directeur cantonal genevois, ou la quadrature du cercle

Aménagement à Genève: des objectifs, des moyens et des contraintes inconciliables

*Michel Rey - 02 octobre 2015 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/28168>*

Réalisation de 50'000 logements d'ici 2030, densification des zones à bâtir, protection de la zone agricole et lutte contre le mitage du territoire de l'agglomération, tels sont les objectifs du [plan directeur cantonal genevois](#),

adopté en septembre 2013 et approuvé récemment par le Conseil fédéral.

Le Grand Conseil vient de leur donner son appui en acceptant, à l'unanimité, une [motion](#) de sa commission d'aménagement

invitant le Conseil d'Etat à redoubler d'efforts en vue de leur concrétisation.

Les objectifs répondent aux exigences de la nouvelle loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT). Qualifiés